FAUT-IL SORTIR DE LA MAISON?

La maison individuelle incarne encore La maison individuelle est bien le lieu de tous aujourd'hui le rêve d'une vie tranquille, à la les dangers, celui où le particulier investit non protégé, assisté par les développements et demie mais aussi et surtout la symbolisation domotiques du confort moderne qui étendent de son « bonheur » familial. Une coquille chaque jour un peu plus leur emprise sur les protectrice contre les fluctuations incontrôlables gestes domestiques, qui régulent la température de la vie du dehors. Est-il utile que les architectes des pièces comme le volume sonore de la s'occupent de ce champ là dont jusqu'à notre

d'un modèle individuel hygiéniste et libérateur à professionnalisation accrue était aujourd'hui un modèle individuel replié asservi. Les courants devenue incontournable dans ce secteur, quelle d'une structure familiale endogène si elle était architecturale. Ils ont raison. névrotique et d'une consommation territoriale insouciante si elle était planifiée.

Les grands ensembles de la reconstruction ont suivi une évolution parallèle. Des lendemains qui chantent sous la lumière pour tous à la précarité installée sous les barres dégradées pour chacun. La nappe blanche des CIAM s'est ternie dans les crises, l'avenir d'un âge d'or désenchanté. L'architecture et les architectes ne élément de composition du paysage périurbain, créent pas les modèles sociaux, ils ne modélisent pas les structures économiques, ils ne dessinent pas les plans de développement autrefois sans autre projet que le découpage parcellaire quinquennaux, aujourd'hui... européens ?

quelque peu maîtres des situations urbaines courants forts sont toujours les infrastructures territorial qu'elle a tissé. de transport.

Alors pourquoi chercher encore à s'emparer de la question de la maison individuelle dont tous les signaux annoncent la disparition à terme ?

Pourquoi revendiquer toujours l'abaissement du seuil, voire sa suppression?

Pourquoi, alors que la construction de l'urbanité, celle de la ville, la densité maîtrisée comme une vertu de vert vêtue réclament un changement de paradigme pour l'habiter ?

campagne, au coin du feu, en famille, entouré, seulement les économies pour parfois une vie qu'elle produit un tiers des sinistres en chiffre d'affaires pour moins de 20 % des recettes ? Nous sommes passés en quelques décennies Les constructeurs ont déjà compris qu'une faibles n'en sont nullement la cause, ils rendent que soit l'indigence du concept. Les architectes simplement supportable la désagrégation d'une rappellent sans cesse les principes de la loi ligne d'horizon claire si elle était discutable, de 77 sur l'intérêt public de la conception

> individuelle – en attendant sa disparition remise à demain – passe par une organisation sans faille du processus de production qui seule peut le recours obligatoire dès le premier mètre carré que nous appelons de nos vœux.

autrement que comme un volume constructible sur un terrain miné par le dessin du lotissement, du foncier commercialisable, sans autre réflexion viaire que la desserte des angles La auestion de l'habitat est irréductible au seul morts coudés en bras d'honneur aux familles concept de l'habiter, elle est constitutive de endettées, ... est possible. Occuper l'espace la fabrique de la ville et de l'organisation – de la maison individuelle dès le premier mètre les architectes participent au mouvement sans c'est peut-être s'organiser pour assurer un le créer ni l'impulser. Les urbanistes croient être service public salutaire aux jeunes architectes... Si la profession veut revendiquer le rôle dont qui marquent aujourd'hui l'organisation reprenant aussitôt 170 m², elle doit occuper des territoires, tracent les contours des aires l'espace tout entier de la construction, avec le de développement, assemblent, relient, ou professionnalisme et l'organisation qu'appelle

> Jean-Paul Cassulo Président du Conseil Régional des architectes Provence Alpes Côte d'Azur

architecturaux participe également de cette confusion

publique/privée, des formes fortement identifiées,

édifice public était son articulation à l'espace public.

Or, que constatons-nous aujourd'hui?

LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE... PAS SI ADAPTÉS QUE CELA À LA PRODUCTION **ARCHITECTURALE!**

aujourd'hui la procédure de passation des marchés publics la plus utilisée pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, il représente plus de 75 % de la commande et concerne les opérations dont le montant d'honoraires est compris entre 150 000 € HT et 200 000 € HT

C'est un marché dont les modalités sont librement fixées par le maître d'ouvrage, en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Toute notion de relation partenariale entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre avec un objectif commun voire une obligation de résultat mutuelle : la réalisation du projet,

Pour maintenir la souplesse inhérente à cette procédure qu'elle soit ou non accompagnée d'une phase de négociation, il n'a pas été jugé utile d'y inclure des orientations plus précises. Il revient donc à chaque maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la libre détermination des modalités de la mise en concurrence en procédure adaptée, de s'assurer que les principes fondamentaux de la commande

 Assurer aux candidats l'égalité de traitement • La transparence de la procédure (corollaire du point précédent)

Ces seules exigences, essentielles restent insuffisantes et conduisent bien souvent à ce que les CCAP² et AE³ aient plus de contenu que le

Indépendamment des seuils européens, le CMP à l'article 74-1 précise que dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre, toute remise de prestations donne lieu au versement d'une prime attribuée à chaque équipe candidate au prix estimé des études à effectuer avec un abattement maximum de 20 %, prime indiquée dans le règlement de consultation. En dépit de cela, et pour beaucoup d'entre nous, seul le concours donne droit à prime.

Dés lors, des confrères assistant aux jurys constatent que des prestations sont remises par les équipes de maîtrise d'œuvre sans qu'aucune prime ne soit allouée et ce, dans un souci de « bien faire », pour montrer, démontrer et lancer le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage. In fine cette posture dévalorise notre travail puisque nous le savons tous, toute « chose » qui n'a pas de prix, n'a pas de valeur... et à défaut, l'Amour de nos maîtres d'ouvrage ne nous aide pas à payer nos factures!

Aussi, les démarches pédagogiques et juridiques que nos instances ordinales, syndicales voire

maîtres d'ouvrage pour veiller et faire respecter ces clauses en explicitant pourquoi telle forme de procédure plutôt qu'une autre, ne doivent plus être compromises voire réduites à néant par nos comportements individuels. La situation économique et la complexité grandissante de notre

profession ne nous permettent plus de galvauder les objectifs communs à la maîtrise d'œuvre. A défaut de prime et de temps, le recours à la procédure restreinte est, de fait, à privilégier car elle permet à la Maitrise d'ouvrage de procéder à une sélection des candidats par une mise en concurrence fondée sur l'analyse des compétences, Le CMP¹ est le même pour l'achat de laitue ou des références et des moyens des équipes de maîtrise d'œuvre candidates, pour sélectionner l'équipe avec qui elle engagera ensuite un dialogue, une négociation en vue du choix de l'attributaire du marché

> Elle doit veiller à ne pas exiger des équipes candidates des références d'ouvrages « identiques , ce qui au-delà de nous spécialiser dans tel ou tel domaine aurait pour effet de ne pas reconnaître que chaque projet reste un prototype, et donc de ne pas permettre d'appréhender la complexité et les spécificités de chacun d'entre eux. L'absence de référence relative à l'exécution de marchés de même nature ne peut donc justifier l'élimination de l'équipe candidate, et ne dispense pas la maîtrise d'ouvrage d'examiner ses capacités

> Maîtres d'ouvrage et Architectes, travaillons ensemble pour nous adapter aux besoins des utilisateurs avant de nous adapter aux procédures!

> > Pascale Birotteau

1 Code des marchés publics

Le Conseil de l'Ordre,

COLLAINE Olivier...

CORBIERE Franck CORNUBERT Antoine

ABBRI Jacques...

KUBIAK Vincent.

MEYER Céline..

MONGE Christophe

SARL E.A.U DU VENTOUX .. SARL E.R.C. ARCHITECTURE

LAGRIDA Jean-Paul

NDROYER Jean-Yve

SARL TERRITOIRES URBAINS ARCHITECTES URBANISTES ..

JRL A.C.R – ARCHITECTURE CONCEPTION REALISATION..... RRL ATELIER PATRIMOINE & PAYSAGE

HEBRARD Amandine

lors des séances du 18/1/13 et 23/11/12,

.. DEA/HMONP...

DEA/HMONP.

DEA/HMONP...

...libéral-salar

a procédé aux inscriptions et radiations

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE: **UNE OCCUPATION FRIVOLE POUR LES ARCHITECTES?**

Le concours d'architecture a pour objet de désigner Cette tendance nette de notre société vers ces d'œuvre, selon les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement et de transparence.

Mais il convient de rappeler qu'avant d'être une mise en compétition de maîtres d'œuvre, la procédure des concours devait incarner les valeurs 💎 de la performance énergétique.. supérieur de la collectivité, et cela au travers de la représentation des édifices construits et de leur

30 ans, que d'instaurer une procédure de choix s'appuyant sur une confrontation démocratique, vivante et fructueuse, et ayant notamment pour 👚 à pouvoir répondre aux besoins d'une agence,

Or, dans leur définition, les marchés de maîtrise d'œuvre résultant des concours ne sont que Il faut, au contraire, dresser un état des lieux réaliste

Nous sommes donc, à la lecture de la définition, déià déconnectés de cette démarche qui avait été initiée alors.

En outre, lorsque l'on se penche sur la demande

de plus en plus complexifiante des avis d'appel à candidature, ainsi que sur le déroulement de plus en plus décomplexé de ces procédures, on constate déjà depuis longtemps que tous ces principes ont été balayés, et qu'une perte de sens s'est opérée. l'édification publique, au profit d'une procédure d'abattage dans laquelle le maître d'ouvrage public ne veut plus incarner un rôle d'édificateur, mais

Une telle évolution a rendu les conditions d'accès à la commande publique de plus en plus difficiles des coûts, dans le choix des légitimes exigences pour les petites et moyennes agences, alors qu'à permis l'éclosion d'équipes méritantes et exigeantes, commande. Nous étions à l'époque dans un cercle les conditions de l'édification, et qui sait, sur les vertueux, que la complexité raisonnable des projets autorisait, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

L'autre évolution de cette dérive procédurale est le une situation de surendettement étatique durable. faveur des Partenariats Publics Privés, Concessions, Délégations de Service Public et autres avatars, dont funestes pour la collectivité.

Réservées encore récemment à quelques programmes spécifiques, elles s'élargissent aujourd'hui aux écoles, collèges et universités..

favorable fiscalement aux PPP) correspond aussi à une volonté de globalisation face à la stratification réglementaire inflationniste et à la contractualisation

de maîtrise d'œuvre sur esquisse) est devenue

architecte est devenu une occupation frivole, inapte

manière incantatoire cette situation est stérile!

et un contenu allant bien au delà des procédures, et aui ne peuvent être animés aue par un réel désir éclairé d'édification.

En effet, ce qui importe plus encore que l'évolution actuelle des procédures, c'est de nourrir sans attendre une réflexion sur les conditions de cette édification. Car c'est cette préparation de « l'amont » c'est précisément cette impréparation à laquelle

Nous devons notamment réfléchir à combler le plutôt celui d'un « acheteur public » entravé par une 👚 déficit dans le choix de l'implantation et donc procédure technocratique et juridique, dans une du foncier, dans l'établissement des premiers schémas directeurs, dans la rédaction du contenu programmatique, dans l'évaluation sérieuse

pour, peut-être, espérer à nouveau influer sur

François Averous

COMPOSITION DU CONSEIL

Président Jean-Paul Cassulo Architecte DPLG à Avignon (84) Architecte DPLG à Aix en Provence (13) Architecte DPLG à Toulon (83) Vice-Président

Architecte DPLG à Nice (06)

Architecte DPLG à Manosque

Secrétaire général adjoint Frédéric Pasqualini Architecte DPLG à Saint Raphaël (83)

de la formation continue

Architecte DPLG à Toulon (83)

Conseillère Architecte DPLG à Marseille (13)

Architecte DESA à Nice (06)

Chargée du tableau

Anne-Marie Felder

Assistance et conseils

04 96 12 24 04

Jean-Luc Coulomb

Sophie Deruaz

Conseiller Architecte DPLG

Jean-Michel Fradkin

Conseiller en charge

Trésorier Adjoint François Tourneur Architecte DPLG à Marseille (13) Conseiller en charge de la

doctrine et de la déontologie Jean-Michel Battesti Architecte DPLG à Marseille (13)

Conseillère Architecte DPLG à la Cadière

CONSEILLERS

Vice-Présidente

Christiane Mars

Conseiller Architecte DPLG à Marseille (13)

Didier Babel Architecte ENSAIS à Nice (06)

Conseille Architecte DPLG à Marseille (13)

Pascale Birotteau Conseillère Architecte DPLG aux Pennes-Mirabeau (13)

Jean-Luc Corriol

Philippe Navoni Architecte DPLG à Marseille (13) Architecte DPLG à Nice (06)

Conseillère Architecte DPLG à Jonquerettes (84) Jean-Luc Rolland

Bénédicte Riffard

Marie Parente

d'Azur (83)

Architecte DPLG à Marseille (13) Architecte DPLG à Nice (06)

Architecte DPLG à Cannes (06)

Paul Wagner Architecte DPLG à Gap (05)

Chargée de Communication

emmanuelle.fauvet@croapaca.fr

et de Gestion

Laura Lefèvre 04 96 12 24 07

Emmanuelle Fauvet

Assistante administrative

LES SERVICES DE L'ORDRE

Directrice juridique Françoise Loddo 04 96 12 24 02

Assistante juridique Isabelle Bonnevalle 04 96 12 24 03

mercredis et vendredis de 14h à 17h

samya.dridi@cro 04 9612 24 00

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

12, boulevard Théodore-Thurner - 13006 Marseille Tél: 04 96 12 24 00 - Fax: 04 91 42 71 78 ordredesarchitectes@croapaca.fr www.architectes-paca.org

COMMANDE PRIVÉE/ COMMANDE PUBLIQUE

Cette partition, cette opposition privée/publique La période éclectique au plan des registres

Cette approche n'est-elle pas quelque peu « old des architectoniques spécifiques étant utilisées et school » ? Alors qu'une part importante des édifices déplacées sans difficulté de la sphère privée à la publics est réalisée en PPP, BAE, DSP, concession... sphère publique et réciproquement. notamment pour des hôpitaux, prisons, gendarmerie, locaux d'enseignement universitaire, De même que ce qui caractérisait fortement un même des collèges (voir le département de l'actuel président du parlement...!), parking, station son affrontement franc et direct à l'espace public... d'épuration, usine d'incinération, etc..

Alors que le mode de dévolution conception- Combien d'écoles, d'édifices administratifs, de réalisation tend à se généraliser, vidant

PRADA, etc., notamment pour les star-architectes?

au public...! Dans une façon de prédation du bien

toujours plus contrôler le secteur privé...

sont réalisés par des promoteurs qui les cèdent quel bâtiment dans une zone d'activités, dans un aux bailleurs sociaux à travers des VEFA (Vente en lotissement...

L'urbanisme libéral fondé sur la spéculation De quoi parle-t-on quand on continue à ordonner la foncière a également fortement participé à réduire commande de l'architecte en commande publique les frontières entre commandes publiques et et en commande privée ?

la commande noble (la commande publique) et à la l'économique, les flux financiers, l'idée même d'une commande courante, banalisée, peu valorisante, ..., société liquide arbitrée par les élites mais subie par Comment resituer notre intervention d'architecte à

Mais comment ne pas voir que le privé, l'industrie l'intérieur d'une organisation sociale qui favorise les du luxe, par exemple, peut constituer aujourd'hui flux, l'éphémère, le changement permanent comme essence même du marché, .

La séparation privée/publique s'est fortement Comment devons-nous nous organiser, estompée ces trente dernières années... le public nous structurer intellectuellement comme moyens d'œuvrer utilement en faveur d'une société valorisant des formes d'action bien éloianées de la La confusion règne, celle-ci apparaît même manière de penser des architectes... Il ne s'agit pas comme un moyen de pénétration de la sphère de valider les évolutions de la société ; il convient publique par les acteurs capitalistiques, tandis que en premier lieu de comprendre ce qui nous arrive, l'Etat se pense toujours en situation de pouvoir l'analyser et veiller à ce que notre pratique du

> Jean-Michel Battesti Conseiller en charge de la doctrine et de la déontologie

TABLEAU DE L'ORDRE

INSCRIPTIONS INDIVIDU	ELLES
SALLES Emeline	DEA/HMONP (05) salariée
BURGIO-GLACHANT Marie Gabrielle	DEA/HMONP (06) associée
CARBONE Fabrice	DPLG(06) libéral
DE SOUSA Delfim	Architecte(06) libéral
DELLA-RINA Sandrine	DEA/HMONP (06) associée
FAGOT Loïc	DPLG(06) libéral
GEHAMY Nathalie	DEA/HMONP (06) libéral
HAMONIC Michel	DPLG(06) associé
HAUCHART Bernard	DESL(06) libéral
MENDELS Anne-Emmanuelle	
MORTEL Delphine	DPLG(06) salariée
PARFAIT Maria Teresa	DEA/HMONP (06) libéral
BLONDIN-LEMARCHAND Simone	DPLG(13) Fondionnaire
DU PRE DE SAINT MAUR Isabelle	DPLG(13) libéral
FERLITO Guillaume	
FORVIEUX Clément	DPLG(13) libéral
GUILLON Bertrand	DEA/HMONP (13) libéral
HERRERA PERDOMO Mauricio	DPLG(13) libéral
LIEUTIER Antoine	DPLG(13) salarié
PELET Camille	
INCOMPTION COCIETES	

DEA/HMONP(13) libéral
DPLG(13) libéral
DPLG(13) salarié
DEA/HMONP(13) libéral
TECTE(06)
(06)
(06)
TECTE
(13)
E MAURICE BONELLI

		2 3 3 1 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
RADIATIONS INDIVIDUELL	ES	
MURAILLAT Jean	(05	cessation d'activité
OMBACI ZAGARI Guglielmo	(06) démission
CLEMENTE Cristina	(06) démission
ORIN Pierre		
VANDRINO Jean-Jacques		
ERRIMOND-PERRIN Geneviève	(06)) cessation d'activité
ACQUEPEE Claude	(06)) cessation d'activité
BENAZRA Santigo	(13)) démission
SONNET Max		
GEHRKE Richard		
DUDIN Nicolas		
IICHARD Goulven		
ARXIAN Edouard		
HERJAL Gilbert		
'ERNHET Rachel	(13)) démission
DE TRUCHIS DE VARENNES Hervé		
IMONIN Françoise		
E GOFF Pierre		
MARTINEZ Géraldine		
APPEZ Nicolas		
ONCKERS Marc		
ANC Norbert		
ASSON René		
NTONIN Cédric		
BLAIS Michel	(06) cessation d'activité

COLLI	: William			(00)	. cessation	a acti
RAD	ATIONS	SOCIE	TES			
SARL A	RCHITECTL	JRE – URB/	ANISME M	ICHEL FOL	IQUE	
T.C.H.A	A.N.G – Tec	hniques Ar	chitectural	es Et Ingén	ierie	
EURL A	RCHITECT	o'				
SARL TR	UCHIS DE VA	RENNES Arc	hitecture, Ur	banisme, Co	nseil, Expertise	·
HANG	DADIAT					
	RARIAT					
MURAI	LLAT Jean					
PACCO	NI Gilbert					
SARXIA	N Edouard					

ARCHITECTES D'ARCHITECTURE	MAURICE E	(13) 3ONELLI(83)	
NS INDIVIDU			
		cessation d'activité	
ARI Guglielmo			
tina			
		départ en retraite	
an-Jacaues	(06)	cessation d'activité	
RRIN Ġeneviève	(06)	cessation d'activité	
		cessation d'activité	
go			
0	(13)	départ en retraite	
d	(13)	départ en retraite cessation d'activité	
·			
ven			
		cessation d'activité	
		cessation d'activité	
el			
		cessation d'activité	
		départ en retraite	
		cessation d'activité	
		transférée autre CR	
		cessation d'activité	
rc	(HŔ)	cessation d'activité	
	(HR)	transféré autre CR	
	(04)	démission	
ric	(06)	démission	
	(06)	cessation d'activité	

9	(13) demission
/ARENNES Hervé	(83) cessation d'activité
çoise	(83) départ en retraite
	(84) cessation d'activité
aldine	(84) transférée autre CR
	(84) cessation d'activité
	(HR) cessation d'activité
	(HR) transféré autre CR
ric	(06) démission
	(06) cessation d'activité
	(06) cessation d'activité
	HEL FOUQUE

	RENAUD Axel (84) dén TABUSSO Yves (84) dén TEISSIER Olivier (84) cess	sation nissior nissior sation
MICHEL FOUQUE		
	MALAGRIDA Jean-Paul. NOEL Danielle ZAWADZKI Maurice BONNIER Bertrand CONDROYER Jean-Yves VUILLEMIN Marc CAROT Benoît.	

AGENDA

DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES P.A.C.A.

NDA DE JANVIER À AVRII	2013
10 et vendredi 11 ignvier	Participation à la commission de

eudi 10 et vendredi 11 janvier	Participation à la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels relative à la HMONP – ENSA Marseille - Marseille
endredi 11 janvier	Conciliation
ercredi 16 janvier	Participation au groupe de travail sur la formation continue - Conseil National, Paris
endredi 18 janvier	Réunion de Bureau
	Séance du Conseil
	Ordre des Architectes, Marseille

Rencontre des Présidents des Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes et des Jeudi 24 janvier Directeurs des Ecoles d'Architecture - Cité de l'Architecture - Paris Vendredi 25 janvier Inter région Grand Sud - Toulouse Vendredi 1 février Mercredi 6 février Participation au groupe de travail Commande publique / Juste rémunération Réunion de travail avec la Préfecture PACA sur les marchés mutualisés

de maîtrise d'œuvre - Marseille Participation au séminaire module ordinal HMONP - Conseil National, Paris Jeudi 7 février Vendredi 8 février Formation du SESAME - Module 2 de la Formation dévolution de la commande publique consacré aux Concours d'architecture - Ordre des Architectes, Marseille Vendredi 8 février Participation à la conférence Territoriale organisée par l'Union des Maires Jeudi 14 février

Réunion des commissions Internes CROA PACA Ordre des Architectes, Marseille Vendredi 15 février Participation au comité de pilotage juridique - Conseil National, Paris Réunion de Bureau Réunion sur le retour d'expérience des jurés HMONP avec l'ENSA Marseille Mardi 26 février Ordre des Architectes, Marseille Rencontre OGBTP en région PACA

des Bouches du Rhône - Marseille

Vendredi 1er mars Formation du SESAME « Architectes Experts » - Ordre des Architectes, Marseille Mercredi 13 mars Vendredi 15 mars Séance du Conseil

Prestations de serment Conférence de Jean Patrice Calori, Agence CAB Architectes, Equerre d'Argent Ordre des Architectes, Marseille Mercredi 20 mars

Participation à la commission communication - Conseil National, Paris Permanence MAF - Ordre des Architectes, Marseille Jeudi 28 et vendredi 29 mars Conférence des Régions - Conseil National, Paris Participation à une journée d'étude et d'information MAF - Paris Conférence sur l'Architecture, le logement et le développement durable - Var Intervention dans le cadre du colloque « Droit et architecture.

Reconsidérer les frontières disciplinaires, leurs interactions et leurs mutations »

Vendredi 12 Avril Réunion des commissions internes CROA PACA Réunion du Bureau

Participation au groupe de travail consacré à l'évolution du tableau Mercredi 17 avril Commissions de réflexion Grand Sud Jeudi 18 avril Ordre des Architectes, Marseille

Vendredi 19 avril Inter région Grand Sud

TRISTES **NOUVELLES**

emblématiques du patrimoine de notre région et de l'Architecture contemporaine. Elles font et continueront **EXPOSITION CONCOURS**

Architecte, inscrit à l'Ordre PACA, il a réalisé des

ARCHITECTURES

région PACA, Architectures en ligne a pour objectif de :

• devenir à terme, une base de données régionale de

 Maison de l'architecture et de la ville PACA de Bouches-du-Rhône

PROCHAINES DATES DE LA

Maison de l'Architecture et de la Ville PACA 12, bd Théodore Thurner 13006 Marseille Tél : 04 96 12 24 10 mav-paca@wanadoo.fr www.ma-lereseau.org/paca/

mardi 05 février 2013

« Bas Carbone 2012 ». Lancé en janvier 2011 par l'Association régionale Hlm PACA & Corse et d'EDF Collectivités Méditerranée dans le

EXPOSITION ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES ET DES PAYSAGISTES

2012 jeudi 14 février 2013 samedi 09 mars 2013

2013 à 19h à la MAV PACA

Conférence de PAN Architecture et Atelier Calas - Agences d'architecture marseillaises lauréates des AJAP 2012 - le jeudi 7 mars



Vendredi 5 avril

Jeudi 11 avril











Cela renvoie à la dépense publique, son contrôle,

son recyclage en activité hautement rémunératrice, dans un pays centralisé comme la France. Pour nous, architectes, il est à craindre que cette

manière d'aborder la commande en privée ou

publique ne soit plus pleinement pertinente..





HIVER 2013

ORDRE DES ARCHITECTES

DES LA LETTRE

DU CONSEIL REGIONAL DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

EXTENSION D'UNE MAISON A AUBAGNE

Année : 2012
Extension : 51 m2 + 12 m2 loggia
Restructuration : 35 m2
Maître d'Ouvrage : M & Mme Oriat
Architectes : MJ architectes - Marielle Camoin & Jonathan Inzerillo
Bureau d'étude structure : IGC Avignon
Coût : 105 000 € H.T.

